

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

### **OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité la Ville afin d'effectuer des travaux sur deux propriétés communales :

- passage d'une canalisation souterraine, sur une longueur de 1 mètre, sur la parcelle communale cadastrée AW n° 98, sise Route du Plan, afin d'alimenter le futur bâtiment de la SA LARZABAL dans la zone de Broy de Haut.
- passage d'une canalisation souterraine, sur une longueur de 100 mètres, sur les parcelles communales cadastrées AC n° 131 et 138, sises Allées des Baignots, afin d'alimenter la future résidence du Parc Bellevue.

Il convient donc d'instituer, au profit d'ENEDIS, les servitudes correspondantes qui feront l'objet de deux conventions dont les modalités d'application sont détaillées dans les documents ci-joints.

### **SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution de servitudes, au profit d'ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées AW n° 98, AC n° 131 et 138,

AUTORISE Madame le Maire à signer les deux conventions correspondantes, annexées à la présente, ainsi que tout document s'y rapportant, et le cas échéant, les actes authentiques qui en découleraient.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20161215-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 16 Décembre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».